

Image not found or type unknown



Débit d'un artisan concernant un devis

Par **jack63**, le **07/09/2010** à **18:32**

Dans le cadre d'un chantier de rénovation d'une maison, mon plombier m'a envoyé un devis le 29 juin à signer dans un délai de 3 , je ne l'ai fait que la semaine dernière, soit au bout de 2 mois et une semaine. Il m'envoie aujourd'hui un courrier me disant qu'il ne souhaite plus faire les travaux. Quels sont mes droits et recours?
Merci de votre réponse.